

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-156

Séance du 4 avril 2025

Date de convocation :

31 mars 2025

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Représentés : 3

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Votes Contre : 10

Le 4 avril 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mrs Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Maison (a donné pouvoir à Lucille Bénesteau) et Mme Bourzeix (a donné pouvoir à Denis Leclerc)

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Provisions pour créances douteuse au compte 6817 du budget 2025

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, et suite aux recommandations émises par la trésorière, qu'il faut prévoir en vertu du principe de prudence, une provision pour créances douteuses au compte 6817.

Cette provision serait reprise lors de la constatation de l'irrécouvrabilité de la créance.

La DGFIP recommande de provisionner au moins 15% des impayés de plus de 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré constitue donc une provision au compte 6817 du budget primitif 2025 pour un montant de 65€

Le Maire
M. AUBOIROUX

